Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025
Publié le 12/09/2025
ID : 014-200064954-20250908-2025_09_03-DE

Délibération n°

2025-09-03

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
23	23	21

Date d'affichage : 12/09/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)

Séance du 08 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le trois septembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian VENGEONS.

Présents : VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DESGUEE Jérémie, DAVID Frédéric, DAVID Nathalie, GODARD Jacky, GILBERT Sébastien, GILETTE Valérie, HERVIEU Jacques, LECAPITAINE Christelle, LEMIERE Marc-Antoine, MALBEC Béatrice, PATIENCE Mickaël, PELTIER Virginie, RAVACHE Jérôme.

Absents excusés : DAUTY Virginie donne pouvoir à VENGEONS Christian, FRENEE Anaïs donne pouvoir à BLIN Annie, LECUYER Josiane donne pouvoir à HERVIEU Jacques, MOTTIN Christelle donne pouvoir à LECAPITAINE Christelle, PELLETIER Philippe donne pouvoir à GODARD Jacky.

GALLIER Erick donne pouvoir à LECUYER Josiane (non comptabilisé en raison de l'absence du mandataire)

Absente : LEROUILLY Chloé

Présents : 15 à 16 ***Pouvoirs*** : 5 ***Votants*** : 20 à 21

La séance a été ouverte à 20h00.

Mme Annie BLIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

Arrivé à 20h19, Monsieur LEMIERE a pu prendre part au vote de toutes les délibérations excepté l'approbation du Procès-Verbal.

SAEPB : adhésion AURSELLES pour ses communes historiques

Délibération 2025-09-03

Vu, les statuts du SAEPB,

Vu, la délibération de la commune d'Aurseulles en date du 15 mai 2025, relative à son souhait d'adhérer au SAPEB pour les communes historiques ; et que le territoire d'Aurseulles dépende du même syndicat d'eau ;

Vu, la délibération du Comité Syndical du SAEPB en date du 23 juin 2025, acceptant cette demande d'adhésion ;

Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025
Publié le 12/09/2025
ID : 014-200064954-20250908-2025_09_03-DE

CONSIDERANT que, conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SAEPB, par courrier en date du 25 juin 2025, a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

Décision : 21 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de la commune d'AURSEULLES pour ses communes historiques au SAEPB.

Certifié exécutoire le
12/09/2025,
Le Maire, Christian VENGEONS

MAIRIE VAL D'ARRY (CALVADOS)

Pour copie conforme au registre,
Le Maire, Christian VENGEONS

MAIRIE VAL D'ARRY (CALVADOS)